

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1480 Décisions concernant les Ministères

n° 1480

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 septembre 1966

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro

1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont prononcés, pour compter des dates et suivant les modalités ci-après indiquées, les avancements des agents contractuels de divers services territoriaux dont les noms suivent : M. Mohamed Ismaël Mohamed, commis dactylographe contractuel (catégorie E, 4 échelon, indice 135) en service au Cercle de Djibouti (Ministère des Affaires intérieures) est reclassé au 7e échelon de la catégorie E (indice 170) pour compter du 1er juillet 1996.